RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 D 01507
Numéro SIREN : 853 946 804
Nom ou dénomination : MACAREZ VAL

Ce dépôt a été enregistré le 09/09/2022 sous le numéro de dépôt 17947

DocuSign Envelope ID: 9DC12FF8-4FD2-4DA9-97B0-934CFD3D495C

**MACAREZ VAL**
Société civile de construction vente au capital de 1 000 euros
Siège social : 25, Allée Vauban – CS 50068 – 59562 LA MADELEINE CEDEX
853 946 804 RCS LILLE METROPOLE

---

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2022**

---

Le 13 juin 2022,
à 10 heures,

Les associés de la société MACAREZ VAL se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la société NEXITY sis 19, rue de Vienne – TSA 50029 – 75801 PARIS Cedex 08, sur convocation de la gérance.

Sont présents et ont émargé la feuille de présence :

- la société NEXITY LOGEMENT possédant 51 parts,
  représentée par Mme Hélène ROMANO,

- la société NORIK possédant 49 parts,
  représentée par Mme Hélène ROMANO,

L'Assemblée étant composée d'un nombre d'associés représentant plus de la moitié du capital social est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par la société NEXITY REGIONS III, gérante, représentée par M. Stéphane DALLIET.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Lecture du rapport établi par la gérance conformément aux dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce,
- Prise d'acte du changement de dénomination sociale d'un cogérant de la Société,
- Prise d'acte de la démission des cogérants de la Société,
- Nomination de nouveaux cogérants en remplacement,
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre de convocation adressée aux associés,
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport établi par la gérance conformément aux dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,
- un exemplaire des statuts.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions légales en vigueur ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant les délais fixés par lesdites dispositions.



DS CV DS HR DS

DocuSign Envelope ID: 9DC12FF8-4FD2-4DA9-97B0-934CFD3D495C

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes arrêtés le 25 mai 2022 pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport établi par la gérance conformément aux dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par la gérance, approuve les comptes arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 font apparaître une perte d'un montant de 59 455 euros, décide conformément aux dispositions statutaires, d'affecter ledit résultat au compte courant de chacun des associés, avec effet à la date de clôture de l'exercice écoulé, proportionnellement au nombre de parts sociales de chacun des associés dans le capital social.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport établi par la gérance conformément à l'article L. 612-5 du Code de Commerce, approuve les termes dudit rapport et prend acte qu'aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice 2021.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte du changement de dénomination sociale de la société NEXITY REGIONS XII, nouvellement dénommée « NEXITY REGIONS 12 », cogérante de la Société.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***



DS CV DS HR DS

DocuSign Envelope ID: 9DC12FF8-4FD2-4DA9-97B0-934CFD3D495C

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte de la démission des sociétés NEXITY REGIONS 12 et NEXITY REGIONS III de leur mandat de cogérants de la Société à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale remercie les sociétés NEXITY REGIONS 12 et NEXITY REGIONS III pour les services rendus.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, en conséquence de la décision qui précède, décide de nommer en qualité de cogérantes de la Société à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

- la société **NEXITY REGIONS 16**, société en nom collectif au capital de 100.000 euros, dont le siège social est sis 19, rue de Vienne - TSA 60030 - 75801 Paris Cedex 08, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 824 540 132.
  Madame Cécilia VILELA, agissant en qualité de gérante de la société NEXITY REGIONS 16, déclare accepter le mandat de cogérante au nom et pour le compte de la société NEXITY REGIONS 16 et n'être frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer ledit mandat au sein de la Société.

- la société **NEXITY REGIONS 4**, société en nom collectif au capital de 100.000 euros, dont le siège social est sis 19, rue de Vienne – TSA 60030 – 75801 Paris Cedex 08, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 492 430 350.
  Monsieur Stéphane DALLIET, agissant en qualité de gérant de la société NEXITY REGIONS 4, déclare accepter le mandat de cogérant au nom et pour le compte de la société NEXITY REGIONS 4 et n'être frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer ledit mandat au sein de la Société.

Les cogérants ne seront pas rémunérés, sauf décision contraire de la collectivité des associés.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux sociétés LEXTENSO/JOURNAL LA LOI et LES ECHOS et à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes formalités prévues par la loi.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents ou leurs mandataires.

DocuSign Envelope ID: 9DC12FF8-4FD2-4DA9-97B0-934CFD3D495C

DocuSigned by:
A80857CD89B8451...

*Associé*
**NEXITY LOGEMENT**
Mme Hélène ROMANO

DocuSigned by:
A80857CD89B8451...

*Associé*
**NORIK**
Mme Hélène ROMANO

DocuSigned by:
264D4B9986484CB...

*Le Président de séance*
**NEXITY REGIONS III**
M. Stéphane DALLIET

DocuSigned by:
Cécilia VILELA
508BFEFDBC8D43E...

**NEXITY REGIONS 16**
Mme Cécilia VILELA
*Bon pour acceptation des fonctions de cogérant*

DocuSigned by:
264D4B9986484CB...

**NEXITY REGIONS 4**
M. Stéphane DALLIET
*Bon pour acceptation des fonctions de cogérant*